



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE PAR INTÉRIM QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2018, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 305 modifiant le règlement numéro 301 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2018.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 305 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 21^e JOUR DE FÉVRIER 2018

**Lucie Bourque
Greffière par intérim**